

Année de formation : Licence 3 EM	Semestre : 1 et 2
UE TL5EM2 – TL6EM2 Analyse l'activité motrice du pratiquant	
EC TL5EMBF – TL6EMBF APSA de polyvalence CA4 Savate Boxe Française	Volume horaire : 9hTD + 18h TP
	Type d'évaluation : Contrôle continu pratique et contrôle terminal écrit
	Coefficient : 1,5
Enseignant responsable : Chevailler Nicolas	

1- Objectifs – Compétences visées

Cet enseignement vise une pratique et une analyse de l'activité Savate Boxe Française au travers des divers modes de pratique que sont la coopération et l'opposition. L'acquisition de conduites sécuritaires est au centre de cet enseignement aussi bien au travers des habiletés spécifiques à acquérir qu'au travers des rôles à tenir. L'enjeu est de faire vivre, sur deux séquences (L2EM, L3EM), un continuum de formation du débutant à l'expert.

2- Plan de cours

Travaux pratiques (12 fois 1h30)

TP 1 à TP6 : Enchaînement offensif et défensif

- Cadrage / Décaler / Déborder
- Construire des enchaînements
- Sortir du cadrage / remise / riposte

TP7 à TP12 : S'adapter tactiquement à différents types d'adversaires

- Identifier points forts et points faibles adversaire.
- S'adapter au regard de ses ressources pour gagner l'assaut

Travaux dirigés (6 fois 1h30)

TD1 : Qu'est ce qui fait culture en SBF ? Faire vivre une expérience authentique porteuse d'émotions.

TD2 : Se questionner sur l'idée de risque objectif et risque perçu

- Absence de risque objectif : TO, aménagements, points de vigilance
- Manipuler le risque perçu : Quels choix pour quels objectifs

TD3 et TD4 : Lire la motricité du boxeur

- TD3 : Création d'un cadre de lecture de la motricité qui s'appuie sur le continuum de la SBF
- TD4 : Par étape, ciblez les OE associés à des indicateurs quantitatifs et qualitatifs (contenus)
 - o Les indicateurs qualitatifs servent de filtres pour lire la motricité et les situer dans le continuum

TD5 : En s'appuyant sur une conduite motrice élève, construire des situations d'apprentissages pour le faire progresser.

TD6 : Révisions

3 Évaluation

Contrôle continu pratique

Une évaluation en TP6 et une évaluation en TP12.

Caractéristiques communes pour les deux épreuves :

- Note individuelle et collective
- 1^{ère} partie : Donner du sens à la coopération au regard thèmes travaillés « faire avec »
- 2^{ème} partie : Assaut : Marquer le plus de points possibles : score parlant au regard thèmes travaillés « faire contre ».

Caractéristiques spécifiques épreuve 1 (50% de la note pratique)

- TD6 : valoriser l'enchaînement offensif et défensif

Caractéristiques spécifiques épreuve 2 (50% de la note pratique)

- TD12 : valoriser l'aspect tactique : imposer des contraintes à un des 2 boxeurs pour voir l'adaptabilité

Pour connaître le détail du barème, consulter le document « CC pratique SBF » disponible sur Madoc dans le dossier « Evaluation ».

Contrôle terminal écrit

Ce contrôle écrit d'une heure est réalisé au cours de la semaine consacrée aux examens terminaux. Il

existe deux types de questions :

- Questions portant sur les « connaissances travaillées en TD ». Ces questions ne vous sont pas communiquées en amont des examens. Elles sont consacrées à 8 points de la note sur 20.
- Questions portant sur la relation entre « connaissances TD et connaissances TP ». Ces questions ne vous sont pas communiquées en amont des examens. Elles sont consacrées à 12 points de la note sur 20.

4 Dispensé(e)s d'assiduité

Contrôle pratique :

Pour des raisons sécuritaires, les étudiant(e)s dispensé(e)s d'assiduité doivent participer au moins à 3 TP pour pouvoir se présenter au moins à l'un des TP consacrés à l'évaluation dans le groupe où ils sont inscrits. Ainsi, pour pouvoir se présenter à l'évaluation TP6, l'étudiant doit avoir participé à 3 TP entre TP1 et TP5 et pour pouvoir se présenter à l'évaluation TP12, l'étudiant doit avoir participé à 3 TP entre TP7 et TP 11. Ils seront évalués dans les mêmes conditions que les autres étudiants. Les étudiant(e)s qui ne peuvent pas se présenter à la deuxième épreuve, pour raison de sécurité, obtiendraient la note de 0/20.

Examen terminal écrit :

L'épreuve théorique se déroule dans les mêmes conditions que les autres étudiants.

Absences en TP et/ou en TD

Pour les étudiants(e)s non dispensé(e)s d'assiduité, la présence aux cours de travaux pratiques et de travaux dirigés est obligatoire. Une absence injustifiée est tolérée pour l'ensemble des cours de TP et de TD, soit une absence injustifiée pour 18 cours. Au-delà, les absences non justifiées donnent lieu à l'application de pénalités qui se traduisent par une diminution de la note de contrôle continu proportionnelle au nombre d'absences non justifiées constatées. Les pénalités s'appliquent selon la formule suivante :

$$\text{Note de contrôle continu} \times (18 - (\text{nombre d'absences} - 1)) / 18$$

Absences lors d'une épreuve de contrôle continu

Concernant les contrôles pratiques, si un(e) étudiant(e) ne peut se présenter aux épreuves pour cause d'absence(s) injustifiée(s), il (elle) obtient la note 0 dans les épreuves concernées. Si ses absences sont justifiées, il (elle) suit la

procédure prévue pour les étudiants blessés, décrite ci-après.

Étudiant(e)s blessé(e)s

Seul un certificat médical peut dispenser un(e) étudiant(e) de pratiquer la SBF au cours d'un TP. Dans ce cas, la présence en cours reste obligatoire (sauf avis médical contraire), sous peine de subir un malus sur la note finale. Les étudiant(e)s dispensé(e)s de pratique pour l'ensemble du semestre peuvent demander à bénéficier du statut de « blessé de longue durée » (ou « statut grand blessé»). Si ce statut est refusé, ils obtiennent 0/20 pour la partie pratique. Quant aux étudiant(e)s dispensé(e)s de pratique au moment des évaluations (5^e ou 6^e TP, puis 11^e ou 12^e TP), ils (elles) ont la possibilité de se présenter à une épreuve de rattrapage environ un mois plus tard. S'ils (elles) ne peuvent toujours pas participer à cette deuxième évaluation, l'enseignant proposera une note correspondant à la note la plus basse du niveau observé lors des assauts. Quoi qu'il en soit, il semble improbable de pouvoir proposer une note si les étudiants n'ont pas pratiqué durant au moins 4 TP.

2^e session (rattrapage)

Pour la partie pratique, la note de 1^{re} session est reportée. Pour la partie théorique, l'épreuve consiste en un contrôle terminal écrit dans les mêmes conditions qu'en première session.

